

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Objet : Approbation des budgets primitifs du budget principal, des budgets annexes eau potable, assainissement, lotissement et transports scolaires

1. Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2016 arrêtés, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	791 077, 78 €	791 077, 78 €
Section d'investissement	466 227, 52 €	466 227, 52 €
TOTAL	1 257 305, 30 €	1 257 305, 30 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	165 682,43 €	165 682,43 €
Section d'investissement	50 820,05 €	50 820,05 €
TOTAL	216 502,48 €	216 502,48 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41 594,94 €	41 594,94 €
Section d'investissement	52 690,98 €	52 690,98 €
TOTAL	94 285,92 €	94 285,92 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	93 926,00 €	93 926,00 €
Section d'investissement	113 912,75 €	113 912,75 €
TOTAL	207 838,75 €	207 838,75 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	45 527,00 €	45 527,00 €
Section d'investissement	40 316,05 €	40 316,05 €
TOTAL	85 843,05 €	85 843,05 €

Objet : Vote des taux d'imposition 2016

1. Le Conseil Municipal a décidé à la majorité, d'augmenter les taux actuels de 1 % pour l'exercice 2016, soit
Taxe d'Habitation : 9,72 %, Taxe Foncière Bâti : 15,04 % et Taxe Foncière Non Bâti : 47,34 %.

Objet : Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne :

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES AFFILIES à la CNRACL :

Décès - Accidents du travail – Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES non AFFILIES à la CNRACL ou AGENTS NON TITULAIRES de DROIT PUBLIC :

Accidents du travail – Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : Capitalisation.

Objet : Convention avec le centre de gestion de la Haute-Vienne pour la vaccination des agents contre la leptospirose

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention de vaccination, avec un coût par vaccin de 85,02 € TTC.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'entretien du chemin de randonnée PDIPR (Les Chevreuils)

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental afin de financer une partie du coût d'entretien du sentier de randonnée PDIPR « Les Chevreuils » dont le montant s'élève à 3 000 € HT.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Les Enfants d'Abord »

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer pour 2016 la somme de 503,75 € à l'association « les Enfants d'Abord » (430 € + 73,75 € du Comice de Saint-Sulpice-Les-Feuilles).

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Société de pêche Le Glévert »

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer pour 2016 la somme de 503,75 € à l'association « Société de pêche Le Glévert » (430 € + 73,75 € du Comice de St Sulpice-Les-Feuilles).

Objet : Création d'un chemin de randonnée PDIPR (Las Pentas)

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer un sentier de randonnée PDIPR de 12,2 km et d'appeler ce sentier « Las Pentas ».

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'achat d'une banderole pour la promotion de l'Assemblade

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € au Comité des fêtes afin de financer une partie de l'achat de la banderole promouvant l'Assemblade du mois d'août.

Objet : Renouvellement du photocopieur du secrétariat de mairie

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De procéder au renouvellement du photocopieur pour un montant de 4 140 € HT avec une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 1 650 € HT, avec un contrat d'entretien de 0,0045 € HT la copie N & B et de 0,045 € HT la copie couleur.

Objet : Transfert à la Commune de biens de section au Chiron

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter l'estimation et d'acquérir les biens de section au Chiron pour un coût de 14 940 € (Z n° 60 = 8 600 € et Z n° 145 = 6 340 €), soit 4 €/m².

Objet : Choix de l'entreprise pour la création de voiries à La Salesse et Le Chiron

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De retenir l'entreprise SAS LOIZEAU de Saint-Sulpice-Les-Feuilles, mieux-disante, pour un montant de 5 732,50 € HT, d'autoriser Madame le Maire à signer le devis et d'engager les travaux.

Objet : Mission de contrôle technique pour les travaux d'accessibilité de la mairie

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confier la mission de contrôle technique des travaux de mise en accessibilité de la mairie à la SOCOTEC et d'autoriser le maire à signer le devis de 1 400 € HT.

Objet : Achat de mobilier extérieur

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de TECHNI-CONTACT pour deux tables pique-nique bois traité autoclave pour un montant de 479,88 € TTC.

Objet : Numérisation du cimetière

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter le devis de 4 500 € HT avec les options (250 € tous les 3-4 ans pour une mise à jour du plan informatique et papier, de la photo aérienne et l'assistance téléphonique et 500 € HT pour la numérisation de tous les « actes de concessions » avec indexation pour chaque tombe dans le logiciel), comprenant la cartographie (relevé & photos), l'informatisation du cimetière et l'affichage à l'entrée du cimetière.

Objet : Achat de la parcelle de terrain (allée des Jardins) cadastrée A n° 1154

1. Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de procéder à l'achat de la parcelle A n° 1154 de 705 m² située allée des Jardins, au prix de 3 euros le m², d'autoriser le maire à mettre tout en œuvre pour

concrétiser cet achat auprès de Maître Bruot-Leday, notaire à St Sulpice-Les-Feuilles et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet : Remplacement du compteur d'eau potable de la Grande-Valade

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise EBL d'un montant de 750 € HT.

Objet : Travaux de réfection des logements communaux

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire réaliser les travaux de réfection des logements communaux et d'autoriser le maire à signer les devis suivants :
Studio du 1^{er} étage de l'ancienne mairie : Devis LECORDIER pour des travaux de peinture : 1 950 €,
Appartement du rez-de jardin du 17 rue du Couvent : Devis LARRAUD pour travaux d'électricité : 643, 14 € HT soit 707, 45 € TTC
Logements des 15 et 17 rue du Couvent : Pour le changement des portes palières des 6 logements : Devis NAUDON MATHE Frères avec la variante : 4 491, 00 € HT soit 4 738,00 € TTC.

Objet : Demande de rétrocession des chemins de remembrement de l'état à la commune

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à tout mettre en œuvre afin que la rétrocession des chemins cadastrés (Section Y n° 2, 18, 34, 48, 59, 61, 70, 76, 78, 93, 100, 113, 124, 142, 144, 147, 150, 153, 163, 173, 181, 189, 195, 214, 217, 227, 240, 247, 259, 263, 268, 273, 277, 284, 300, 307, 316, 324, 337, 340, 347, 349, 366, 379, 396, 398, 410, 419, 421) aboutisse et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette rétrocession.

Objet : Aménagement d'un espace communal en aire de jeux pour enfants et en aire de stationnement pour camping-caristes : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, réalisation du projet

1. le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
 - De réaliser les travaux d'aménagement d'un espace communal en aire de jeux pour enfants et en aire de stationnement pour camping-caristes,
 - D'approuver le montant prévisionnel de cette opération qui s'élève à 36 165 € HT,
 - D'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur au titre des aides exceptionnelles aux Collectivités Territoriales.

Fait à Arnac-La-Poste, le 13 mai 2016

Le Maire,

Mariane DEVERINES